PONT-SCORFF : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019



S‘il est un sujet qui divise c’est bien celui de la distribution annuelle des subventions de la mairie aux associations, car, c’est bien connu, il est impossible de faire plaisir à tout le monde.

Pourquoi l’association des vétérans de la guerre de Crimée a touché 200 euros alors que les vieux grognards de Napoléon n’en ont eu que 20 € ! Beaucoup de scorvipontains lisant l’ Ouest-France du 28 mars 2019 (voir plus bas), ont dû se poser ce genre de questions, peut-être même plusieurs fois, en prenant connaissance de la répartition des subventions effectuée par le Conseil municipal et rapportée par le quotidien.

Il ne doit pas être aisé, si on est motivé par un souci d’équité, d’attribuer ainsi telle ou telle somme d’argent public sur des critères parfois subjectifs et pouvant dépendre de la qualité des relations entretenues avec certains responsables d’associations. Le critère d’utilité publique est une constante dans la majorité des cas, il faut par conséquent trouver la ou les conditions qui justifient que certains bénéficiaires soient mieux gratifiés que d’autres. Mais notre maire doit être rompu à ce genre d’exercice.

Pour ma part, en ce qui concerne les interrogations suscitées par l’article, j’en ai 3 :

– Toutes les associations citées sont-elles des associations régies par

la loi de 1901 ?

– Toutes les associations bénéficiaires en ont-elles réellement besoin ?

– Pourquoi, et à quel titre dans la liste des « organismes divers » l’association des maires et présidents d’EPCI (1) et la CAUE (2) qui sont des organismes extra communaux perçoivent-elles respectivement 1.124,50 et 1.221,99 euros ?

Vos commentaires seront les bienvenus.

Cliquez sur, l’image pour l’agrandir.



Ouest France
Jeudi 28 mars 2019

Pont-Scorff

Associations : 87 277 € de subventions

(1) EPCI = Établissement public de coopération intercommunale.

(2) CAUE = Conseil d’Architecture, d’urbanisme et d’environnement.

Photo : adressée par un généreux donateur – Il s’agit du départ pour le concours de pêche. Vous noterez la présence du garde-champêtre et le grand nombre de participant(e)s. Il devait y avoir beaucoup de poissons dans le Scorff à cette époque.